

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2633/2019	Objet : Vœu - Motion en faveur du maintien des services financiers de l'Etat sur notre territoire.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Pouvoirs : 7
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Michel CARIGI donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alphonse BOYE donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Considérant le projet de réorganisation des services financiers et fiscaux de l'Etat dans le Département ;

Considérant que la présence des services publics dans les territoires est fondamentale pour les citoyens ;

Considérant que la proximité de l'action publique est garante de son efficacité ;

Considérant le vœu du GPSEA d'affirmer la complémentarité de ses propositions avec les candidatures que ses communes membres formulent pour s'inscrire dans le dispositif des maisons France services ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie s'associe pleinement à la démarche initiée par GPSEA ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Alain BOUKRIS)

ARTICLE 1 : DEMANDE à l'Etat de préserver le maillage de l'administration financière et fiscale sur notre territoire en maintenant les services actuellement implantés à Alfortville et à Boissy-Saint-Léger.

ARTICLE 2 : DEMANDE à l'Etat que soit renforcée la présence des services publics sur l'ensemble de son territoire, en invitant notamment les services financiers de l'Etat à ouvrir une implantation sur le Plateau Briard.

ARTICLE 3 : AFFIRME la complémentarité des propositions de GPSEA avec les candidatures que ses communes membres formulent pour s'inscrire dans le dispositif des maisons France services.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2019


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr